

MASTER

MASTER MENTION « DROIT EUROPEEN »

3 parcours :

Master 2 Droit européen des affaires
Master 2 Systèmes juridiques européens
*Master 2 Relations économiques
internationales*

2020 - 2021

Association étudiante : <http://www.amde-upec.eu/> ; page LinkedIn :
<https://www.linkedin.com/in/amde-upec/>

Sous la direction des professeurs :

Laure CLEMENT-WILZ et Stéphane DE LA ROSA (parcours « systèmes juridiques » et « droit européen des affaires »), Arnaud DE NANTEUIL (parcours « relations économiques internationales »)

Faculté de droit Paris Est Créteil
83-85 avenue du Général de Gaulle
94000 CRÉTEIL- Tél : 01 56 72 60 37

Gestionnaire:
Madame Clémence LEFEVRES
Tél : 01 56 72 60 07
Courriel : meuropeen-droit@u-pec.fr

SOMMAIRE

GENERALITES ET OBJECTIFS	3
PARCOURS	4
CONDITIONS D'INSCRIPTION	5
LES ENSEIGNANTS.....	7
LES ENSEIGNEMENTS	9
MEMOIRE OU STAGE	14
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	15
REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS	20

GENERALITES ET OBJECTIFS

Le Master **Droit européen/European Law** est un **diplôme national bilingue de haut niveau qui prépare à une carrière juridique de dimension européenne ou internationale au sein de structures privées ou publiques**. Il nécessite de solides pré requis, tant en droit public qu'en droit privé, et suppose un travail personnel régulier et soutenu par des recherches individuelles ou collectives.

Le Master répond à de nombreux besoins contemporains des acteurs du droit. Les évolutions contemporaines du droit applicable aux activités juridiques ont très souvent leur origine dans le droit européen, droit de l'Union européenne ou droit de la Convention européenne des droits de l'homme. Le développement des échanges, tant économiques que culturels dans l'Europe, l'ouverture des frontières au sein de l'Union européenne, de même l'interdépendance des droits européens et nationaux conduisent le juriste à devoir disposer d'une formation spécifique ouverte sur le phénomène européen au sens large. Le droit européen doit également être envisagé dans une perspective plus globale, incluant les flux d'échanges internationaux et les normes issues du droit international.

Le Master Droit européen / European Law est une formation exigeante, qui transmet aux étudiants en droit les savoirs théoriques et les savoirs faire qui doivent être mobilisés dans des opérations transnationales. Il permet au juriste d'être apte à évoluer dans un environnement normatif caractérisé par la multiplicité des sources du droit et par l'enchevêtrement des règles, en droit privé (affaires, concurrence, distribution, droit pénal) et en droit public (contrats publics, droit des étrangers, droits de l'homme).

Avec **une structure d'enseignement inédite en Ile de France**, il offre de **très nombreuses possibilités de débouchés** professionnels, grâce à l'évolutivité de la matière et à son emprise croissante sur le droit interne (Cabinets, entreprises, institutions, doctorat, etc...). Le master rassemble **une équipe pédagogique reconnue pour son activité scientifique**, en France et dans l'Union. En étant solidement adossée à la recherche, la formation offre des enseignements qui portent sur des enjeux actuels et contemporains du droit européen et de la pratique juridique. Par ailleurs, le master accueille des événements professionnels et scientifiques : invitations de personnalités qualifiées (membres de la Cour de justice, de hautes juridictions, de la haute administration), déplacements à Bruxelles, rencontres professionnelles.

Trois parcours sont proposés : l'un axé sur le **Droit européen des affaires**, l'autre porté sur la connaissance des **Systèmes juridiques européens** et un **nouveau parcours**, ouvert à la rentrée 2020, qui porte sur les « **Relations économiques internationales** ». Ce parcours approfondit les savoirs à l'interface du droit européen, du droit international économique et du droit privé. De nombreux enseignements sont communs entre ces trois parcours.

En plus des cours de langues, **de nombreux enseignements sont dispensés en anglais**. Ils permettent de parfaire le niveau d'anglais et de préparer idéalement à des formations complémentaires d'excellence à l'étranger (LLM, Ecoles européennes, concours internationaux...). La place accordée à l'anglais est une valeur ajoutée indéniable de cette formation, en même temps qu'elle constitue un critère essentiel de sélection des étudiants.

Une participation encadrée à des **concours européens de plaidoirie** inter-universitaires est organisée. Elle offre aux étudiants une expérience pratique et humaine particulièrement enrichissante. Cette participation est valorisée dans le cadre d'un enseignement de « clinique du droit », présent dans les

quatre parcours. La participation des étudiants à ces concours contribue au rayonnement de la formation en droit européen.

PARCOURS

Le Master Droit européen / European Law vise à former le juriste au droit de l'Union européenne dans ses aspects **tant généraux que spécifiques**. Il entend insister sur **les dimensions à la fois économiques et politiques de la construction européenne**. Après un socle commun Master 1, un choix est proposé en Master 2 entre deux parcours.

Le Parcours « Droit européen des affaires » :

Le droit des affaires est désormais pleinement européenisé. Le parcours met l'accent sur la connaissance et l'application des règles juridiques permettant le développement de l'activité des entreprises à l'échelle européenne, ainsi que celles, nombreuses, qui encadrent l'activité économique et commerciale en droit interne. Ce parcours offre une expertise recherchée dans le milieu du droit des affaires comme notamment optimiser les perspectives de succès d'une opération économique dans l'espace européen et international, identifier et maîtriser les risques juridiques d'une situation transnationale (commerce européen, délocalisation, transferts de main d'œuvre, montage fiscal,...), conseiller les acteurs économiques et politiques en définissant une stratégie tenant compte des réglementations européennes applicables, ou encore conseiller les acteurs privés ou publics faisant l'objet de procédures européennes de contrôle ou de sanction en droit de la concurrence.

Le Parcours « Systèmes juridiques européens » :

La production de normes juridiques se fait de plus en plus à l'échelle européenne, réduisant la part d'autonomie du droit national. Une part importante du contenu du droit national provient de la construction européenne qui provoque un système fédéral de type nouveau, combinant unité et diversité. Le parcours « Systèmes juridiques européens » entreprend d'approfondir la compréhension et la maîtrise de la superposition de différents systèmes de production du droit sur un même espace (droit interne, droit de l'Union européenne, droit de la Convention européenne des droits de l'homme, droit international). Il vise notamment à maîtriser le fonctionnement des institutions et des procédures européennes, maîtriser l'articulation et la combinaison des principales branches du droit interne et du droit européen, défendre des droits des particuliers et des entreprises (y compris en contestant les réglementations contraires devant les organes européens compétents), identifier les principaux moyens européens et nationaux de défense d'intérêts sectoriels ou collectifs, ou encore participer à la définition et à l'harmonisation des politiques européennes.

Le Parcours « Relations économiques internationales » :

Ce parcours vise à l'acquisition de compétences spécifiques sur l'articulation des règles européennes et internationales. Outre les enseignements fondamentaux en droit européen (droits de l'homme, droit du marché intérieur, droit de la concurrence), des approfondissements sont proposés sur le droit du commerce international, le régime des contrats internationaux, le droit comparé, le droit international public comme privé. Adapté à des étudiants qui souhaitent combiner une compétence européenne et internationale, ce nouveau parcours (ouvert en 2020) nécessite de solides connaissances en droit international et en droit privé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Pré-requis.

Les candidats doivent être titulaires d'une Licence ou d'un diplôme jugé équivalent, français ou étranger. L'obtention d'une mention est souhaitable.

Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.

Les effectifs sont limités à environ **25** étudiants par parcours.

2. Autorisation d'inscription.

Les candidats doivent déposer leur candidature via la plateforme E-Candidats à partir du 15 juin 2020. Les dossiers de candidature sont constitués en ligne uniquement. Aucun dossier physique ne sera faire objet d'une étude. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 juillet 2020 <http://www.u-pec.fr/candidature-et-inscriptions>.

3. L'inscription universitaire

Elle doit être effectuée dès le reçu de l'autorisation d'inscription, via la plateforme E-candidats, avec la mention « Avis Favorable Web ».

Via le compte Ecampus pour les réinscriptions, via l'identifiant OPI généré dans Ecandidat pour les inscriptions.

L'inscription pédagogique : A distance – IP WEB - L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire

Via Ecampus – selon le calendrier communiqué par la scolarité.

TRES IMPORTANT : Dès que l'étudiant reçoit son autorisation d'inscription, il est tenu à une obligation d'assiduité aux cours. L'inscription administrative, qui porte sur le choix définitif des matières, peut intervenir de manière décalée par rapport au début des cours.

Les étudiants étrangers peuvent utiliser le site Campus France pour poser leur candidature à un Master 2 : www.campusfrance.org

LES ENSEIGNANTS

Universitaires

Sébastien ADALID, Professeur à l'Université du Havre

Droit de l'Union européenne, Droit économique, Gouvernance monétaire et bancaire, Droit financier.

Aikaterini ANGELAKI, Maître de conférences à l'UPEC

Espace de liberté sécurité et justice, Gouvernance européenne, Citoyenneté européenne

Iris BARSAN, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit des affaires, Droit du numérique

Augustin AYNÈS, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Directeur du Master 2 « Contrats commerciaux »

Droit des contrats, Droit des sûretés

Sarah DORMONT, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit des sociétés, Droit de la propriété intellectuelle

Laure CLEMENT WILZ, Professeure à l'Université Paris Est Créteil

Droit de l'Union européenne, Contentieux européens, Relations extérieures de l'UE, Acteurs du droit

Stéphane DE LA ROSA, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Enseignant à Sciences Po Paris

Droit de l'Union européenne, Droit de la commande publique, Droit de régulation, Droit de la concurrence

Pierre DE MONTALIVET, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Enseignant à Sciences Po Paris

Droit constitutionnel, Gouvernance européenne, Sciences politiques

Arnaud DE NANTEUIL, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Co-directeur du LL.M. « Contentieux international des affaires approfondi »

Droit international public, Droit international économique, droit international des investissements

Eric GILARDEAU, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit comparé, Histoire du droit

Sara GODECHOT-PATRIS, Professeur à l'Université Paris Est Créteil

Droit international privé

Sigrid HAROUEL, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit comparé, Histoire du droit

Nicolas LIGNEUL, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil, Avocat spécialisé en droit des affaires

Droit international économique, Droit des affaires, Droit de la concurrence

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Professeur à l'Université Paris Est Créteil, Directeur du Master Fiscalité appliquée

Fiscalité européenne et internationale, Marché intérieur, Aides d'Etat

Claire MARZO, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit institutionnel européen, Droit social européen, Droit anglais

Bélig NABLI, Maître de conférences l'Université Paris Est Créteil, conseiller scientifique à France Stratégie et directeur de recherche à l'IRIS

Réforme des institutions, Rapports de systèmes, Droit constitutionnel européen, Sciences politiques

Martine PELESE, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit boursier, Droit américain, Droit du commerce international

Louis PERDRIX, Professeur à l'Université Lyon 2

Droit des contrats, Droit des assurances

Jean SIRINELLI, Professeur à l'UPEC

Droit administratif européen, contentieux administratif et contentieux européen

Aline TENENBAUM, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Droit des sociétés, Droit international privé, Droit boursier

Lamprini XENOU, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil

Rapports de systèmes, Droit public européen, Contentieux européen et contentieux administratif

Praticiens associés

Arnaud FOURNIER, Consultant Antitrust

Droit de la concurrence, Compliance, Régulation

Olivia KLIMIS, avocate aux Barreaux de Paris et de Bruxelles

Propriété intellectuelle, Marques, Brevets

Fabien LE BOT, Docteur en droit, administrateur à la Commission européenne, DG Justice et Consommation

Analyse juridique, Négociations institutionnelles, espace judiciaire européen

Caroline MEDINA, Avocate, directrice juridique de Whirlpool France.

Droit de la concurrence, Régulation, Aides d'Etat.

Charles TUFFREAU, avocat et mandataire agréé devant l'Office Européen des Brevets

Propriété intellectuelle, Marques, Brevets

Ainsi que de nombreux intervenants, professionnels et/ou universitaires, invités

LES ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée mi-septembre pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens. La présence à cette réunion est **obligatoire**. **Pour l'année 2020-2021, elle pourrait avoir lieu en distanciel selon l'évolution de la crise sanitaire**. Les enseignements sont assurés par des professeurs, des maîtres de conférences et des professionnels. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. **L'assistance aux cours et aux séminaires est obligatoire**

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 CRETEIL. Ils commencent mi-septembre et se terminent en mars.

Volume horaire des enseignements : Master 1 : 396 h CM + 60 h TD + Langues ; Master 2 : 275 h CM + Travaux pratiques + Stage ou Mémoire

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS M1 - Semestre 1 – Parcours « Droit européen des affaires », « Systèmes juridiques européens » et « Relations économiques internationales »				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Unité principale : deux matières obligatoires (66h CM + 30h TD)	Système juridique et contentieux de l'Union européenne	6	33H + 15H TD	Laure CLEMENT WILZ
	Théorie générale du droit international privé	6	33H + 15H TD	Sara GODECHOT-PATRIS
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h)	Droit et contentieux de la Convention européenne des droits de l'homme	4	33H	Lamprini XENOU
	International Business and Arbitration law	4	33H	Martine PELÈSE
	Droit économique international	4	33H	Arnaud DE NANTEUIL
	Anglais juridique	4		Mamadou KANTE
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix, parmi : sûretés, instruments de paiement et de crédit, nationalité et conditions des étrangers, droit d'auteur, droit social international et européen, droit de la consommation, droit public économique, droit et contentieux constitutionnel approfondi, méthodologie des épreuves administratives	4	33H	
	Matière au choix parmi la liste précédente	4	33H	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS M1 - Semestre 2 - – Parcours « Droit européen des affaires » et « Systèmes juridiques européens »				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Savoirs transversaux (50h) – 2 matières obligatoires communes pour les Unités principales de 2 matières des affaires avec TD (66h CM + 30h TD) parmi le choix	Droit du marché intérieur Market, Citizenship and Democracy in the EU	6	33H + 15H TD 25h	Lamprini XENOU Katia ANGELAKI
	Droit international privé des affaires	6	33H + 15H TD	Aline TENENBAUM
Le cours « droit international privé des affaires » est requis pour le parcours « relations économiques internationales » Savoirs fondamentaux (75h) 1 groupe de 3 matières - Droit européen des affaires	European Economic Regulation Law	6	25h	Stéphane DE LA ROSA
	Pratique du droit européen Droit européen de la concurrence de la concurrence	3	33h + 15 TD	Arnaud FOURNIER Mé Caroline MEDINA
	European Company Law and Governance	3	25H	Aline TENENBAUM Iris BARSAN
	Grands systèmes contemporains European Tax Law	4 3	33H 25h	Martine PELESE Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h) Systèmes juridiques européens	OU Une matière de l'UE 1 non choisie : European Constitutionalism and Fundamental Rights ou European Competition Law ou Droit international privé des affaires	3 4	25h	Selon la matière choisie : Lamprini XENOU L.XENOU, A. TENENBAUM, A. FOURNIER
	Area of Freedom, Security and Justice	3	25h	Katia ANGELAKI
	Politiques européennes External Relations of the EU 1	4 3	33H 25h	Nicolas LIGNEUL Laure CLEMENT-WILZ
Unité complémentaire	Anglais juridique Cliniques de droit européen	4 9	33H 25h	Arnaud FOURNIER Lamprini XENOU
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix, parmi : procédures d'insolvabilité, droit des marchés financiers, droit des transports, propriété industrielle, droit pénal des affaires, introduction au droit du numérique, économique européenne et internationale, droit de l'environnement, contentieux administratif, histoire des fondements juridiques de l'Europe, droit des contrats publics, préparation aux concours administratifs, droit de la fonction publique	3	33H	Yann LORANS
	Matière au choix, parmi la liste ci-dessus.	3	33H	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Master 2 - Semestre 3 - Parcours « Relations économiques internationales »				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Savoirs transversaux (50h) 2 matières obligatoires	External Relations of the EU 1	6	25h	Laure CLEMENT-WILZ
	Droit international privé des contrats	6	25h	Aline TENENBAUM
Savoirs fondamentaux (75h) 1 groupe de 3 matières	Pratique du droit européen de la concurrence I	3	25h	Arnaud FOURNIER Caroline MEDINA Me
	Systèmes judiciaires étrangers	3	25h	Sigrid HAROUEL
	Droit approfondi des contrats ou Techniques contractuelles	3	25h	Selon la matière choisie : Augustin AYNÈS ou Louis PERDRIX
Unité complémentaire	Cliniques de droit européen	9	25h	Arnaud FOURNIER Lamprini XENOU Yann LORANS

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 4 – Parcours « Droit européen des affaires » et « Systèmes juridiques européens				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Unité principale : 2 matières communes et obligatoires aux parcours « affaires » et « systèmes » (50)	Actualités du droit européen	6	25h	Lamprini XENOU- Laure CLEMENT-WILZ
	Système économique et financier européen	6	25h	Stéphane DE LA ROSA Sébastien ADALID
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Parcours « Droit européen des affaires »	Droit public européen de la concurrence	3	25h	Jean SIRINELLI
	Droit européen des contrats	3	25H	Aline TENENBAUM
	Droit européen de la propriété intellectuelle	3	25h	Mme Sarah DORMONT
	OU			
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Systèmes juridiques européens	Droit interne de l'intégration européenne	3	25h	Béligh NABLI
	Gouvernance européenne	3	25h	Katia ANGELAKI
	External Relations of the EU 2	3	25h	Arnaud DE NANTEUIL
Unité complémentaire	Stage ou mémoire de recherche	9	3 mois	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - Semestre 4 – Parcours « Relations économiques internationales »

Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	Durée	Enseignants
Unité principale (25h)	External Relations of the EU 2	6	25h	Arnaud DE NANTEUIL
Unité dominante (110h) 1 groupe de 5 matières	Droit comparé des affaires	3	25h	Iris BARSAN
	Droit européen des contrats	3	25h	Aline TENENBAUM
	Droit européen de la propriété intellectuelle ou Droit comparé des contrats	3	25h	Selon la matière choisie : Me Olivia KLIMIS Me Charles TUFFREAU ou Eric GILARDEAU
	Droit du commerce international ou Analyse économique du droit	3	15h	Selon la matière choisie : Nicolas LIGNEUL ou Martine PELÈSE
	Droit international et relations économiques ou Droit des opérations commerciales internationales	3	20h	Selon la matière choisie : Nicolas LIGNEUL ou Aline TENENBAUN
Unité complémentaire	Stage ou mémoire de recherche	9	3 mois	

MÉMOIRE OU STAGE

Les trois parcours de master sont indifférenciés : les étudiants peuvent choisir entre une spécialisation « professionnelle », en réalisant un stage obligatoire sur une période de 3 mois ou réaliser un mémoire de recherche.

Dans le cadre de l'ensemble des parcours, le stage professionnel est obligatoire sur une période de **3 mois** - continue ou discontinue. Il a lieu après la fin des cours ou à temps partiel en dehors des cours. Il vise à familiariser l'étudiant avec son futur milieu professionnel et constitue une expérience, absolument indispensable pour trouver un premier emploi.

Il appartient aux étudiants d'obtenir par eux-mêmes un stage juridique agréé par le responsable de la spécialité de Master (service juridique d'entreprise, cabinet d'avocat, juridictions nationales et européennes, institutions, ONG, conseil de gestion, expert-comptable, etc.). Les étudiants qui n'ont pas réussi à obtenir un stage peuvent s'adresser aux professeurs de la spécialité de Master ou au service emploi - stage de l'Université, lesquels se chargeront alors de leur fournir un stage. Toutefois, cette possibilité n'est offerte qu'aux étudiants ayant eu un niveau de participation jugé suffisant. Les candidats au diplôme qui exercent déjà une profession en rapport avec le droit européen ont la possibilité de faire leur stage dans ce cadre. **Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage** dont les exigences méthodologiques sont présentées par l'équipe pédagogique.

Dans le cadre d'une spécialisation recherche, le mémoire de recherche constitue un élément essentiel de la formation et de l'évaluation. Il participe pleinement de la formation des étudiants, notamment parce qu'un temps long et continu sera aménagé, en fin de semestre 4, afin que les étudiants puissent s'y consacrer pleinement. De la même manière, les enseignants ayant, dans la même période, achevé leurs cours en Master, pourront se consacrer effectivement, non seulement au suivi du mémoire, mais encore à la formation à la recherche : méthodes d'élaboration d'un plan de rédaction, constitution et exploitation d'une bibliographie, etc.

L'élaboration d'un mémoire est également un moment important de l'évaluation des étudiants, le mémoire permettant de mettre à l'épreuve leur capacité de raisonner et rédiger clairement. Ainsi, cela les prépare tant à la pratique professionnelle concrète du juriste (notes, consultations, mémoires...) qu'à la poursuite d'activités de recherche dans le cadre d'un doctorat.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances comporte deux sessions à la fin de chaque semestre. Il a lieu à l'issue de chaque semestre. Une deuxième session se fait dans les quinze jours qui suivent les résultats de chaque session ou bien au mois de septembre.

Les conditions du stage sont arrêtées par le responsable du parcours choisi par l'étudiant. La Convention de stage doit être déposée avant fin mars pour signature par le responsable du parcours professionnel.

Le rapport de stage doit être déposé en 3 exemplaires, 15 jours au moins avant le début de la soutenance (courant juin). **Les rapports de stage sont soutenus fin juin, début juillet ou, avec l'accord du responsable de la spécialité, en septembre.**

Modalités contrôle connaissances - M 1 - Semestre 1				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Unité principale (66h CM + 30h TD), 2 matières obligatoires	Système juridique et contentieux de l'Union européenne	6	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
	Théorie générale du droit international privé	6	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h)	Droit et contentieux de la Convention européenne des droits de l'homme	3	Oral	Oral
	International Business and Arbitration Law	3	Oral	Oral
	Droit économique international	3	Oral	Oral
	Anglais juridique	3	Oral	Oral
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix	3	Oral ou Oral écrit	Oral
	Matière au choix	3	Oral ou Oral écrit	Oral

Modalités contrôle connaissance - M1 - Semestre 2				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1^{ère} session	2^{ème} session
Unité principale (66h CM + 30h TD), 2 matière obligatoires avec TD, parmi 3 au choix	Droit du marché intérieur	6	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
2 matières obligatoires	Droit international privé des affaires	6	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
	Droit européen de la concurrence	6	CC : 50% CF : Ecrit 50%	Ecrit
Unité dominante (66h CM) 2 matières + Anglais obligatoire (33h)	Une matière de l'UE non choisie : marché intérieur ou droit de la concurrence ou droit international privé des affaires	3	Oral	Oral
	Grands systèmes contemporains	3	Oral	Oral
	Politiques européennes	3	Oral	Oral
	Anglais juridique	3	Oral	Oral
Unité Complémentaire 2 matières au choix (66h CM)	Matière au choix	3	Oral ou Oral écrit	Oral
	Matière au choix	3	Oral ou Oral écrit	Oral

Modalités contrôle des connaissances - M2 - Semestre 3 – Parcours « Systèmes » et « Droit européen des affaires »				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1ère session	2ème session
Unité principale (50h), 2 matières obligatoires et communes aux parcours « Systèmes » et « Droit européen des affaires »	Citizenship, Market and Democracy in the EU	6	Ecrit	Ecrit
	European Economic Regulation Law	6	Ecrit	Ecrit
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Droit européen des affaires	Pratique du droit européen de la concurrence I	3	Oral	Oral
	European Company Law and Governance	3	Oral	Oral
	European Tax Law	3	Oral	Oral
	OU			
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Systèmes juridiques européens	European Constitutionalism and Fundamental Rights	3	Oral	Oral
	Area of Freedom, Security and Justice	3	Oral	Oral
	External Relations of the EU I	3	Oral	Oral
Unité complémentaire	Cliniques de droit européen	9	Oral	Oral

Modalités contrôle des connaissances – M2 - Semestre 3				
Parcours « Relations économiques internationales »				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1^{ère} session	2^{ème} session
Savoirs transversaux (50h) 2 matières obligatoires	External Relations of the EU 1	6	Ecrit	Ecrit
	Droit international privé des contrats	6	Ecrit	Ecrit
Savoirs fondamentaux (75h) 1 groupe de 3 matières	Pratique du droit européen de la concurrence I	3	Oral	Oral
	Systèmes judiciaires étrangers	3	Oral	Oral
	Droit approfondi des contrats ou Techniques contractuelles	3	Oral	Oral
Unité complémentaire	Cliniques de droit européen	9	Oral	Oral

Modalités contrôle des connaissances – M2 - Semestre 4, Parcours « Systèmes » et « Droit européen des affaires »				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1^{ère} session	2^{ème} session
Unité principale (20h), 2 matières obligatoires et communes aux parcours « Affaires » et « Systèmes »	Actualités du droit européen	6	Oral	Oral
	UEM et système financier européen	6	Ecrit	Ecrit
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Droit européen des affaires	Pratique du droit de la concurrence II	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit européen des contrats	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit européen de la propriété intellectuelle	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	OU			
Unité dominante (75h) 1 groupe de 3 matières - Systèmes juridiques européens	External Relations of the EU II	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Gouvernance européenne	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit interne de l'intégration européenne	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
Unité complémentaire	Stage ou mémoire de recherche (soutenance)	9	Oral	Oral

Modalités contrôle connaissance M2- Semestre 4, « Parcours relations économiques internationales »				
Intitulé des unités d'enseignements	Intitulés des cours	ECTS	1^{ère} session	2^{ème} session
Unité principale (25h)	External Relations of the EU 2	6	Ecrit	Ecrit
Unité dominante (110h) 1 groupe de 5 matières	Droit comparé des affaires	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit européen des contrats	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit européen de la propriété intellectuelle ou Droit comparé des contrats	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit du commerce international ou Analyse économique du droit	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
	Droit international et relations économiques ou Droit des opérations commerciales internationales	3	CC : 50% CF : Oral 50%	Oral
Unité complémentaire	Stage ou mémoire de recherche	9	3 mois	

REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

1) Le contrôle des connaissances se fait en principe à l'issue de chaque semestre, une deuxième session se fait dans les quinze jours qui suivent les résultats de la première session ou en juin.

Les notes supérieures à la moyenne obtenues à la 1ère session sont conservées pour la 2ème session.

Les notes de contrôle continu ne sont pas conservées pour la seconde session.

Un étudiant non admis à la première session doit subir en seconde session les épreuves d'admission dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

Si la note de mémoire ou de rapport de stage est inférieure à la moyenne, une nouvelle soutenance doit avoir lieu en seconde session. Dans le parcours recherche, une note de mémoire inférieure à 6/20 est éliminatoire. Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Aucune note n'est conservée au-delà de la seconde session.

Toute note égale à zéro n'est pas éliminatoire, sauf si le jury en décide autrement. Il n'est pas possible, en principe, de redoubler sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master (maladie ou évènement de force majeure).

2) Les mentions sont attribuées de la façon suivante (**décision du CFVU 15 mars 2015**).

Mention Assez bien : Note moyenne supérieure ou égale à 12

Mention Bien : Note moyenne supérieure ou égale à 14

Mention Très bien : Note moyenne supérieure ou égale à 16

3) Etudiants handicapés

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de dispositions particulières lors des examens (Décret n°2013-756 du 19 août 2013 –art. 4 (V) et Circulaire ministérielle n°2011-220 du 27 décembre 2011).

- attribution d'une salle particulière

- temps de composition majoré

- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée. Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service inter universitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil propose, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant, la décision appartenant à l'établissement.

4) La fraude aux examens

Les **fraudes** (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'« anti-sèches », d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne.) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).